Versicherung
der Schweizer Ärzte
Genossenschaft

Sécurisation des investissements

Sécurisation des investissements
En tant que médecin indépendant ou copropriétaire d'un cabinet médical, vous dirigez une petite entreprise. Vous devez régulièrement vous pencher sur la question de « l'investissement et son financement ».

A chaque investissement, le besoin relatif d'une couverture supplémentaire en cas de décès / d'incapacité de gain augmente.

Les assurances en cas de décès vous aident à sécuriser dans le temps et quant au montant ces risques d'investissement, selon vos besoins et à un prix avantageux.

Acquisition de nouveaux appareils pour une spécialisation plus poussée
Lorsque de nouveaux appareils sont acquis ou remplacés, la question du financement se pose.

Les appareils peuvent être financés au travers d'un leasing (contrat d'utilisation) ou d'un crédit. Dans les deux cas, des frais de capitaux et d'amortissement seront dus et il conviendra de les sécuriser dans la mesure requise.

Rénovation / assainissement du cabinet
Le cabinet est la carte de visite de l'entreprise. Il sera donc nécessaire d'effectuer régulièrement un entretien et un assainissement. Les rénovations / assainissements doivent être optimisés aussi bien sur le plan des frais de capitaux / d'amortissement que du point de vue des retombées fiscales.

Regroupement au sein d'un cabinet collectif dans de nouveaux locaux
Il se peut que vous vous demandiez si votre emplacement actuel répond encore à vos attentes ou si un regroupement en cabinet collectif pourrait vous apporter des avantages supplémentaires.

Sont déterminants pour un changement de site :

Länggassstrasse 8
CH-3001 Bern
T +41 31 301 25 55
F +41 31 302 51 56
info@va-genossenschaft.ch
va-genossenschaft.ch
info@va-cooperative.ch
va-cooperative.ch

- le besoin d’espace et de place
- l’achat d’une propriété
- un meilleur accès à de nouveaux patients
- les synergies des infrastructures
- l’acquisition de parts dans un cabinet collectif

En cas de changement de site, il arrive souvent que seule une petite partie de l’inventaire puisse être reprise. Pour conférer au cabinet une nouvelle âme, il sera nécessaire d’investir dans des transformations, du mobilier et des appareils. Même un éventuel redimensionnement du cabinet actuel peut engendrer un besoin d’investissement supplémentaire.

Länggassstrasse 8
CH-3001 Bern
T +41 31 301 25 55
F +41 31 302 51 56
info@va-genossenschaft.ch
va-genossenschaft.ch
info@va-cooperative.ch
va-cooperative.ch